AR Prefecture
017-211703017-20260611-DEL202655B-AU
Reçu le 17/06/2026

Département de la Charente-Maritime
Communauté de communes du Bassin de Marennes

MAIRIE DE SAINT-JUST-LUZAC
9 place André-Dulin
17320 Saint-Just-Luzac
Email : secretariat@saintjustluzac.fr
Tél. 05.46.85.13.03
Fax. 05.46.85.53.72

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE
Vue globale - Planche graphique A

Date d'arrêt : 24/06/2025 | Date d'approbation : 11/06/2026

Éléments de repère :
- Limite communale
- Cours d'eau

Cadastre :
- Parcelle

Types de bâti :
- Bâti dur
- Bâti léger

Zonage :

Zones agricoles :
- A
- Aor
- AP
- Ar

Zones naturelles :
- N
- Ne
- Nr
- Nt

Zone à urbaniser :
- 1AUXi

Zone urbaine :
- UA
- UB
- UBs
- UXc
- UXs

Prescriptions :
- Arbre à protéger au titre de l'article L151-23 du C.U.
- Petit patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du C.U.
- Changement de destination
- Haie à protéger au titre de l'article L151-23 du C.U.
- Liaison piétonne et cyclable
- Espace boisé classé (EBC)
- Emplacement réservé (ER)
- Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Patrimoine bâti et paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Secteurs d'inconstructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général

Source : ETALAB (2025).
Réalisation : Planéd, Juin 2026.

0 100 200 300 400 500
Mètres - 1 : 13 000